

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

- Nombre de conseillers élus : 15 - Conseillers en fonction : 15 - Conseillers présents : 12 - Conseillers représentés : 00
Date de la convocation : 03 décembre 2020 Date de l'affichage en mairie : 04 décembre 2020

SEANCE DU 08 DECEMBRE 2020

Sous la présidence de M. SCHMIDT Simon, Maire.

Présents :

M. SCHMIDT Simon, Maire ;
Mmes SCHMITT Marie Anne - WITTMANN Katia - M. NUSSLEIN Paul, Adjoint ;
Mmes BUCH Marie-Claire - KAPPES Nadine - QUINT Nathalie - MM. DAHLET Gilbert -
EHRHARDT Manuel - FREYMANN Jean-Marie - GUINEBERT Jacky - SCHMITT Michel,
Conseillers.

Absents excusés :

Mmes HAOUHAMDY Anne - HOLZER Christelle et M. MULLER Maxime.

Secrétaire de séance : Mme WITTMANN Katia.

Les conditions de quorum étant réunies, Monsieur le maire aborde les points inscrits à l'ordre du jour.

• Avis sur le PLU de la commune de Herbitzheim

Monsieur le maire présente le projet de Plan Local d'Urbanisme (PLU) arrêté par la commune de Herbitzheim en date du 28 septembre 2020.

Le PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durables) détaille les orientations générales retenues pour le développement de leur territoire communal.

Le projet de PLU est soumis à l'avis des communes limitrophes.

Considérant les dispositions du code de l'urbanisme, et notamment celles fixant les modalités de consultation des communes limitrophes,

Vu le projet de PLU arrêté par la commune de Herbitzheim,

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal décide, par 11 voix pour et une abstention, de :

- Emettre un avis favorable au projet de PLU arrêté par la commune de Herbitzheim.

POUR EXTRAIT CONFORME,

Le Maire,

Simon SCHMIDT

Certifié conforme et rendu exécutoire conformément
aux dispositions de la loi n° 82-623 du 22 juillet 1982
compte tenu de la publication du
et de la réception en Sous-Préfecture le

11 DEC. 2020

Oermingen, le

Le Maire,

11 DEC. 2020



Simon SCHMIDT

